

CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS

CATALOGUE DES

PROPOSITIONS

POUR

**LA CITÉ INTERNATIONALE
DE LA FRANCOPHONIE**

CHÂTEAU DE VILLERS-COTTERÊTS

LISTE DES PORTEURS DE PROJETS (*)

Jean-Claude AMBOISE – Avocat à la cour d'appel de Paris, chargé d'enseignement et conférencier

Nicolas BACAËR – Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)

Joël BROQUET – Carrefour des Acteurs Sociaux (CAS) - Partenariat Eurafricain

Marianne CONDÉ SALAZAR – Chambre de Commerce et d'Industrie Paris IDF

Bernard EMONT – Universitaire – Paris Québec et fondateur du CEQFAN

Gérard GALTIER – Universitaire

Rainer GEIGER – Avocat

Jean-Paul GOURÉVITCH – Consultant international sur l'Afrique et les migrations

Ange GRAVELOT - Réalisateur de films, président de la société Fvolution

Denis GRIESMAR – Universitaire et traducteur

Salah GUEMRICHE – Essayiste et romancier

Philippe KAMINSKI – Statisticien et spécialiste d'Économie sociale

Jacques LEGENDRE – Ancien ministre, sénateur honoraire

Saholy LETELLIER – Universitaire

Yves MANSUY – Retraité de la fonction publique

Yves MONTENAY – Universitaire

Michel MOURLET – Écrivain, journaliste et théoricien de l'audiovisuel

Gérard PELLETTIER – Data Franca

Claire PRENDKIS – Écrivain, poète, auteur de Théâtre

Alain RIPAUX – Francophonie Force Oblige (FFO)

Jean-Marie ROUSSIGNOL – Institut de Coopération avec l'Europe orientale (ICEO)

Sonia SALAZAR ZEA – Chargée de projets Ministère de la Culture

Albert SALON – Avenir de la langue française (ALF)

Cheryl TOMAN/Catherine DISTINGUIN – Biennale de la langue française

Christian TREMBLAY – Observatoire européen du plurilinguisme (OEP)

Collectif d'artistes lyriques et musiciens constitué d'Isabelle ABOULKER, François LE ROUX, Henri MADELENAT, Bruno ORY-LAVOLLÉE

^{*)}La présente liste est établie selon l'ordre alphabétique des signataires. Chaque contribution est assortie d'une notice biographique des auteurs.

Vivre l'*Histoire ensemble* présente à ses lecteurs l'ensemble des contributions, constituant la réponse à l'appel à projets formulé par l'État, pour enrichir le contenu du futur château-laboratoire de la Francophonie voulu par le président de la République à Villers-Cotterêts. Répondant à son vœu de faire du château un « lieu de création, d'innovation et de diffusion de la culture en langue française dans le monde », des associations et des personnalités, toutes francophiles et promouvant la francophonie, ont travaillé à l'élaboration de projets structurants et propositions susceptibles de participer à l'offre de la Cité de la langue française. Le catalogue des propositions, présenté ici sous une forme condensée, est le résultat de plusieurs rencontres entre les différents

acteurs engagés dans cette ambitieuse entreprise destinée à illustrer et rendre active et vivante la francophonie :

- Le 15 mai 2018, au siège de la représentation Wallonie-Bruxelles, à l'Ambassade de Belgique à Paris,
- Le 4 février 2019, au Conseil international de la langue française (CILF) à Paris,
- Le 25 juin 2019, au siège de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Paris, sous l'égide du Carrefour des Acteurs sociaux (CAS), appelé à coordonner les travaux et à recenser l'ensemble des propositions. Cette dernière réunion, suivie d'un débat entre les protagonistes, a été marquée par l'intervention de M. Jacques Krabal, député de l'Aisne et actuel secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Il y a vingt ans, des personnalités visionnaires et déterminées, membres de l'Institut de France et du Parlement, de la société civile et des associations s'étaient déjà levées pour créer un comité de soutien international, visant à la restauration du château de Villers-Cotterêts et à son affectation à des actions publiques et privées en faveur du français, de la francophonie et de la diversité linguistique et culturelle de l'Europe et du monde. On perçoit alors la justesse des propos de l'académicien et historien Gabriel de Broglie : « L'histoire ne se répète pas, mais ses rendez-vous se ressemblent » ; et si l'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, elle en justifie aussi l'impérissable espoir.

Catherine DISTINGUIN

Présidente d'Avenir de la langue française (ALF) et Directrice du pôle Francophonie du Carrefour des acteurs sociaux (CAS)
Contact : catherine.distinguin@gmail.com

POUR UNE EXPOSITION ET DES CONFÉRENCES - DÉBATS SUR LES SUCCÈS INTERNATIONAUX DE LA CHANSON FRANCOPHONE DANS LE MONDE

Il ne fait aucun doute que le français constitue une langue internationale. Selon les derniers chiffres du Baromètre des langues dans le monde édité en 2017 et réalisé par Alain Calvet et Louis-Jean Calvet avec le soutien de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, le français occupe la deuxième place après l'anglais selon douze facteurs retenus par les chercheurs. Il n'est pas étonnant au regard de cette position que la chanson francophone rencontre périodiquement le succès au-delà de son espace linguistique naturel. Force est de constater que cette audience est peu connue. Le fait que la chanson anglophone soit très présente et quasiment unique comme chanson en langue étrangère diffusée en France comme dans d'autres pays francophones, pourrait laisser croire que seule la chanson anglophone serait susceptible de rencontrer un succès international.

Nous estimons que la future Cité internationale de la francophonie au sein de l'emblématique château de Villers-Cotterêts est un lieu parfaitement approprié pour abriter une exposition permanente et évolutive illustrant les succès de la chanson francophone dans le monde. Y figureraient les principaux succès internationaux français et bien entendu ceux des autres pays francophones (Belgique, Canada...) et au-delà ceux commis par des chanteurs non francophones. Fait peu connu, un certain nombre d'entre eux choisissent en effet le français comme langue d'expression et rencontrent un succès international.

Au regard de la question récurrente du choix de la langue d'interprétation chaque année pour le candidat au Concours Eurovision de la chanson, du moins en France, les autres pays francophones du Concours ayant tendance, sauf exception, à retenir un

candidat chantant un titre en anglais, nous proposons qu'un espace de l'exposition y soit spécialement consacré. Son audience, plus de deux cent millions de téléspectateurs, comporte en effet des enjeux majeurs : linguistiques, culturels...

Les moyens audiovisuels (vidéos musicales, vidéos d'entretiens avec les interprètes exportateurs de la chanson francophone, vidéos de retransmission de concerts à l'étranger...) seraient largement utilisés.

Le public visé serait large. Il inclurait le public scolaire (les jeunes étant comme chacun sait de grands consommateurs de chansons), les professionnels de la musique ainsi que plus généralement tous ceux qui sont engagés ou impliqués dans la production, la diffusion et la promotion de la chanson francophone dans le monde.

Jean-Claude AMBOISE

Jean-Claude AMBOISE est docteur en droit de la langue française, avocat à la cour d'appel de Paris, enseignant en école supérieure de commerce.

RECENSER ET SOUTENIR LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE EN FRANÇAIS DANS LES SCIENCES DITES DURES

A cours des dernières années, le nombre d'articles de recherche publiés en français en mathématiques, physique, chimie, géologie, paléontologie et biologie a considérablement diminué. Pourtant les progrès de la traduction automatique font qu'actuellement, il est possible de publier un article en français sous forme HTML et d'obtenir avec le navigateur « Chrome » une traduction automatique de bonne qualité dans plusieurs langues ; la qualité de la traduction en anglais est particulièrement remarquable. Les chercheurs ne devraient donc plus craindre un manque de diffusion s'ils écrivent en français. L'objectif du projet est d'une part,

De recenser les articles, livres et vidéos de niveau universitaire en français dans les disciplines déjà mentionnées pour les rendre plus accessibles au monde francophone ; d'autre part, de soutenir financièrement ou sous la forme de don de livres les auteurs qui publient leurs articles en français. On veillera en particulier à soutenir les publications en français dans les comptes rendus de l'Académie des Sciences, dont les sept sections couvrent un large spectre scientifique, où la traduction automatique est possible, et qui sont en accès libre pour tous pourvu que l'auteur correspondant de l'article travaille en France.

NICOLAS BACAËR

Nicolas BACAËR est chercheur. Il est membre de l'Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)

DIASPORAS ET LANGUE FRANÇAISE

D'objet d'études (sociologique et anthropologique), les diasporas sont devenues actrices des gouvernances locales, nationales, planétaires et espaces d'interactivité entre les lieux d'origine et les lieux d'accueil. Les diasporas sont enjeux des confrontations culturelles et linguistiques. Les langues sont à la fois facteurs de cohésion et de fracturation. Y promouvoir le français répondra au triple défi qui est :

- D'abord de donner aux diasporas une langue commune leur permettant de communiquer entre elles ;
- Ensuite de maintenir le rôle de la langue française comme langue commune entre l'espace d'origine et l'espace d'accueil ;
- Enfin de valoriser la langue française à l'intérieur de chacune des diasporas, nationale ou ethnique.

Ce travail de recherche – sur le thème diasporas et anthropologie – a aussi des applications pratiques qui pourraient être développées au sein d'une unité « Diasporas et langue française ».

Joël BROQUET

Joël BROQUET est président délégué du Carrefour des Acteurs sociaux (CAS), ancien président de l'Agence de la langue française, créée par le Commissariat Général à la Langue Française, fondateur du Centre de Formation des Élus Locaux (ancien président Yves Guéna), animateur du Partenariat Eurafricain, fondé avec Jean Charbonnel et Charles Josselin.

LE FRANÇAIS, LANGUE DE TRAVAIL

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France promeut le français comme langue d'opportunités, langue économique, langue d'affaires, langue de travail, pour les professionnels et futurs professionnels qui font le choix d'apprendre une langue en plus d'autres compétences professionnelles. Nous proposons que la

Cité Internationale de la Francophonie de Villers-Cotterêts puisse porter deux certifications pour valoriser le français du travail :

- Les Diplômes de français professionnel, créés en 1958, proposés dans 120 universités dans le monde dans le secteur des affaires, des relations internationales, du tourisme hôtellerie –restauration, de la santé. Ces diplômes

permettent de pérenniser, de sécuriser, de valoriser l'usage du français comme langue du travail.

● Les certificats Français Operandi, des certifications en français sur mesure autour d'un métier, validant une formation courte et pratique, pour permettre à un professionnel d'exercer rapidement son métier en français. Cette certification a déjà été

créée pour le français du nettoyage et de la propreté et pourrait être adaptée pour d'autres métiers de secteurs en tension, permettant ainsi à des professionnels peu qualifiés d'accéder à l'emploi grâce au français. Représentant 670 000 entreprises, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France est convaincue que le français est un levier de performance

pour les entreprises et un atout professionnel pour les individus. Depuis 1958, elle confie au Français des affaires la mission de proposer des tests et diplômes en français professionnel.

Marianne CONDÉ-SALAZAR

Marianne CONDÉ-SALAZAR est Directrice du français des affaires à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Ile-de-France.

PROJET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES SUR L'AMÉRIQUE FRANCOPHONE

Le Centre d'études pluridisciplinaire du Québec et des Francophonies d'Amérique du Nord, associé à la Sorbonne, souhaite devenir un partenaire permanent de la « Cité de la Francophonie ».

Il veut, en particulier, organiser des événements mettant en valeur les manifestations de ces francophonies, dans les champs qui ont fait l'objet de son récent livre : Le Québec à grands traits.

Activités projetées : exposition permanente de photos et productions artistiques ; revue illustrée ; colloques, dont un colloque inaugural

1ère Journée : Histoire des Canadiens français sous le régime français (Nouvelle-France) :

Le temps des explorateurs Verrazano, Jacques Cartier ; **et des fondateurs (en Acadie) :** De Monts, Poutrincourt, Champlain, Lescarbot, D'Aulnay, N. Denys ; **Au Québec :**

De Monts, Champlain, Montmagny, Louis Hébert, Maisonneuve, Jeanne Mance, Marguerite Bourgeoys ; **Le temps des administrateurs :** Talon, Frontenac, Callières, Dupuy, Bégon, Galissonnière, Rigaud de Vaudreuil ; **La Guerre de sept ans ; La civilisation de la Nouvelle-France :** Éducation, nourriture, arts visuels, littérature, sciences, religion.

2ème Journée : Les Canadiens français sous le régime anglais :

Du début du XIXe siècle au pacte fédéral : Le premier gouvernement représentatif – La crise des Patriotes – L'acte d'Union.

Les Canadiens français au début

de la Confédération (fin du XIXe siècle) : l'épopée du chemin de fer – Louis Riel et les métis de l'ouest – une civilisation rurale – L'exode vers les USA.

Les Canadiens français au temps des deux guerres mondiales : l'urbanisation – Les Canadiens français

A noter que ce projet de colloque pourrait comporter une partie consacrée à la Francophonie hors Québec et Canada. Elle serait développée sous trois aspects :

- Histoire du fait français en Haïti,
- Histoire du fait français en Louisiane,
- La Franco-Américanie.

dans la guerre – l'exploitation forestière – L'expansion nordique (Abitibi) ; **l'expansion minière et industrielle (2e partie du XXe siècle)** La « Révolution tranquille » et la naissance du nationalisme contemporain : souverainistes et fédéralistes.

Thèmes transversaux :

L'adaptation à l'hiver (une civilisation du froid) – L'adaptation à l'espace – La transmission du patrimoine oral – L'affirmation du fait français.

3ème Journée : L'époque contemporaine au prisme des Sciences humaines :

La littérature au Québec : Poésie, Roman, Chanson, Théâtre. La vie économique :

L'épopée d'Hydro-Québec – la saga Bombardier – L'économie forestière – Les mines – L'accord AECG-CETA avec l'Europe – Le plan Nord – **Les enjeux de société : L'éducation – Le système de santé**

– Le traitement du handicap – le poids de la langue – Le sort des autochtones ;

La vie politique : Les institutions propres du Québec – Égalité ou indépendance.

Bernard EMONT

Bernard EMONT est Docteur ès lettres, HDR Sorbonne, ancien professeur des universités canadiennes et de la Sorbonne, est président de Paris-Québec et fondateur du Centre d'études du Québec et des francophonies d'Amérique du Nord (CEQFAN) Administrateur d'Avenir de la langue française (ALF)

La Cité de la Francophonie ne pourra pas ignorer la question des relations entre le français et les langues minoritaires. Il est important aussi que la Cité de la Francophonie s'engage dans des actions concrètes, ayant une portée sociale. Dans cet esprit, il est possible de faire quelques propositions :

● **Coopération dans le domaine du livre.** Afin de favoriser la coopération culturelle, la Cité de la Francophonie pourrait soutenir une association telle que « Le Français en partage » qui offre des livres en Afrique afin de créer des bibliothèques et des librairies à prix modiques. On pourrait appuyer cette association en lui accordant des quotas de conteneurs dans les sociétés de transport où l'État possède des parts d'actionnariat ou de gestion (exemple, Air France).

● **Amélioration de la langue française.** Notre langue a besoin d'être améliorée car elle est de plus en plus inadaptée à son rôle de langue commune entre des peuples divers. Il faudrait pour cela rendre plus cohérente

son orthographe, rétablir ses mécanismes naturels de dérivation et y intégrer de nombreux termes du français africain.

● **Enseignement de diverses langues étrangères ou minoritaires.** La Francophonie doit favoriser une interculturelité, distincte du multiculturalisme à l'anglo-saxon. Or, de nombreuses langues coexistent dans l'espace francophone. En plus du français, les deux langues les plus parlées en France sont le portugais et l'arabe, mais ces langues sont rares dans l'éducation nationale. Il faudrait en développer l'apprentissage, de même que diverses autres langues selon le contexte local (exemple, le francique luxembourgeois dans les écoles de Metz et de l'ouest de la Moselle).

● **Développement des langues africaines en harmonie avec le français, et non pas en opposition.** Dans beaucoup de pays africains, on constate à la fois un rejet de la langue française et un échec des tentatives d'introduction des langues locales à l'école. Pour permettre une complémentarité har-

monieuse, il faudrait que les langues africaines soient transcrites sans ces multiples caractères phonétiques spéciaux (imposés par des linguistes idéologues) qui empêchent leur utilisation pratique. Or, il serait facile d'accomplir cela en France, avec deux langues : le comorien et le soninké.

Le comorien est utilisé à la fois à Mayotte, dans la république des Comores et dans l'immigration comorienne en France métropolitaine (notamment à Marseille). De plus, il est déjà reconnu comme « langue de France » dans la variété shimaoré de Mayotte. La langue soninké (pratiquée à l'est du Sénégal et de la Mauritanie et à l'ouest du Mali) est majoritaire parmi les immigrés africains en France. L'association du français avec le comorien ou le soninké aiderait les locuteurs de ces langues à résoudre les multiples conflits identitaires qu'ils vivent quotidiennement. Ce serait aussi un modèle pour l'ensemble de l'Afrique francophone.

Gérard GALTIER

Gérard GALTIER est docteur en linguistique africaine et spécialiste de la communication écrite. Il a fait une carrière professionnelle dans les programmes d'éducation rurale du Mali, ainsi que dans l'édition et la presse (avec une orientation « pays du Sud »).

PROJET DE FRANCOPHONIE À VILLERS-COTTERÊTS

DROIT, INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT

Ce programme est centré sur la notion de l'investissement, élément essentiel pour le développement durable sur le Continent Africain et plus généralement dans le domaine de la Francophonie. L'investissement (domestique et étranger) :

- apporte, au-delà des ressources financières, des connaissances et la création d'emplois décents ;
- reflète des considérations sociales et environnementales, et d'autres notions clef pour le comportement responsable des opérateurs ;
- développe l'initiative privée et l'entrepreneuriat et encourage la création de chaînes de valeurs.

La réalisation de ces objectifs dépend

de l'amélioration du climat d'investissement reposant sur le cadre juridique et institutionnel des transactions économiques composé entre autres du droit des affaires, de la gouvernance des entreprises, de la promotion du capital humain ainsi que des infrastructures et des institutions de la finance durable.

C'est pourquoi une série de colloques et formations est proposée ayant pour cible les décideurs politiques et juristes des pays concernés ainsi que des experts internationaux.

Ce programme comportera les thèmes suivants :

- le Cadre juridique du commerce international (y compris les traités d'investissement ;

- l'innovation et le droit de la propriété intellectuelle ;

- le Règlement de litiges y compris les procédures de médiation et d'arbitrage ;

- la coopération fiscale ;

- le développement du droit commercial dans l'espace OHADA ;

- la gouvernance d'entreprise ;

- l'intégrité des affaires, lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;

- les mécanismes de financement de l'entrepreneuriat et le développement du capital humain.

Ces sujets feront l'objet de colloques et d'événements de formation réunissant des cadres politiques et administratifs, des praticiens du droit et des universitaires.

Rainer GEIGER

Rainer Geiger, docteur en droit, avocat et directeur de programme de l'Institut euro-africain de droit économique, Paris/Bruxelles

Objectif

Savoir ce que deviennent les étudiants africains francophones qui poursuivent leurs études en France.

Etat des lieux

Les étudiants étrangers en France sont aujourd'hui plus de 350.000 avec une progression d'environ 4,5% par an. Près de 45% proviennent du continent africain. Près de 40% sont au niveau licence et 30% arrivent jusqu'à un troisième cycle. Parmi eux, ce sont les étudiants de l'Afrique subsaharienne qui rencontrent le plus d'échecs.

Problématique

La documentation existante se limite essentiellement à des enquêtes déclaratives en cours d'études. Nous ne savons pas

- combien d'étudiants abandonnent les deux premières années, dans quelles filières et que font-ils après ?

- combien sont obligés d'accepter des petits boulots pour payer leurs études et quel en est l'impact sur leurs résultats ?

- que deviennent les étudiants qui ont « réussi » ? Restent-ils en France ? Reviennent-ils au pays d'origine ? Partent-ils dans un autre pays de l'espace Schengen ou ailleurs ?

Intérêt stratégique

Ces étudiants ont un coût, que nous avons estimé en 2012 à 3,2 Mds d'euros (hors bourses). Leur nombre continuera à croître, de par la difficulté de poursuivre des études universitaires longues au pays, l'attraction de l'enseignement supérieur français, et du fait que les dotations de l'Etat étant calculées en fonction du nombre d'étudiants, les universités sont tentées de jouer sur la variable étrangers pour équilibrer leur budget. La France se proposait d'ailleurs de doubler le nombre d'étudiants étrangers entre 2018 et 2025. Mesurer la rentabilité de ces investissements sur un échantillon significatif peut aider à identifier les marges de manœuvre, les obstacles à surmonter et à prendre les bonnes décisions.

Historique

Cette proposition avait déjà été faite en 2013, au retour d'une mission en Afrique, à notre commanditaire de l'époque, le Ministère des Affaires Etrangères. Elle a été renouvelée dans un mémo de Contribuables Associés en mars 2018, diffusé aux députés et sénateurs lors du débat sur la loi Macron, puis présentée à l'OIF en 2019. L'accueil a été dans l'ensemble positif mais sans retombées véritables. Nous l'avons relancée pour Campus France en 2020. Sans réponse.

Méthodologie

Les chercheurs ne sont pas démunis pour éclairer cette question. Les organismes qui octroient des bourses tentent de suivre leurs bénéficiaires ; les dossiers des universités, les livrets d'élèves et d'anciens élèves de grandes écoles, les quelques suivis organisés par les pays d'origine, les retours provenant des diasporas, voire les enquêtes déclaratives confrontées aux résultats, nous donnent des éléments d'information non négligeables. Il n'y manque que la volonté de savoir et de faire savoir.

Consultant international sur l'Afrique et les migrations Membre du Partenariat Eurafriquein

Jean-Paul GOURÉVITCH

LES NOUVEAUX TALENTS DE LA FRANCOPHONIE

"Les Nouveaux Talents de la Francophonie" a pour ambition d'être une émission télévisuelle culturelle et sportive qui s'inspire du modèle des Jeux de la Francophonie. Ces jeux, sous l'égide de l'Organisation Internationale de la Francophonie, se déroulent tous les quatre ans, un an après les jeux olympiques et proposent des compétitions sportives telles que l'athlétisme, le basket-ball, le football masculin, le tennis de table, l'athlétisme handisport et plus encore. Les jeux de la francophonie, proposent également des concours culturels tels que les arts de la rue, la chanson, les arts visuels, la danse de création etc...

Les Nouveaux Talents de la Francophonie s'inspire donc les codes d'un événement ayant fait ses preuves, tant dans son contenu, que par ses valeurs, dans la communauté internationale francophone.

Cette émission se distingue toutefois par son format télévisuel, plus res-

treint, ce qui permet de faire émerger des individualités que sont les candidats et leurs personnalités. Mais elle met également en exergue les personnes qui composent le jury.

Les Nouveaux Talents de la Francophonie met donc en valeur les individus et la proximité qui en découle. Cette émission, permet également de fédérer un public large curieux du divertissement et du spectacle. C'est une découverte ludique, à la fois sportive et culturelle proposée aux téléspectateurs.

Les Nouveaux Talents de la Francophonie proposent donc une compétition à plusieurs disciplines telles que l'écriture, la cuisine, le basket-ball et la chanson.

L'EMISSION

L'émission Les Nouveaux Talents de la Francophonie, est plus précisément une aventure multi-plateforme, internationale, à la recherche des meilleurs talents.

Un programme de divertissement global médias (Web / Application / TV / Radio) qui met en lumière les meilleurs talents des pays francophones.

13 Prime Time de 120 min Conçu par Ange GRAVELOT et produit par l'association MA PATRIE.

J'ai pu développer le projet Les Nouveaux Talents de la Francophonie grâce aux remarques avisées et conseils pertinents de Madame Zeina MINA, la directrice du CIJF ainsi que des soutiens appuyés des délégués interministériels de l'égalité des chances des Français d'outre-mer, Messieurs Jean-Marc MORMECK et Maël DISA.

Mes remerciements vont également à l'endroit de Monsieur Faridy ATTOUMANE et de Monsieur Thomas GIL qui ont également joué un rôle déterminant quant à leurs encouragements. Enfin, je tiens à remercier ma compagne, Marguerite-Christine SWIR-CZEWSKA pour son amour, sa tendresse et son affection.

Ange GRAVELOT

Ange GRAVELOT - Réalisateur de films, président de la société Fvolution

PROPOSITION RELATIVE AUX BREVETS EUROPÉENS ET STATUT DE LA TRADUCTION

Il est des principes qui transcendent toutes les Constitutions, des principes de vie collective qui sont des préceptes de décence commune, comme disait Georges Orwell. Ainsi le principe de non-rétroactivité des lois. Ainsi le principe qui veut « Nul n'est censé ignorer la loi ». Mais ce principe, en ces temps de mondialisation forcée et débridée exige explication de son corollaire : Nul ne doit être censé devoir en prendre connaissance dans une langue étrangère. C'est ce qu'implique l'article 2 de la Constitution de 1958, qui dispose que « la langue de la République est le français ». Autrement dit, même si la France est accueillante et peut diffuser des informations dans d'autres langues, il faut, dans tous les textes officiels, qu'il y ait au moins du français, et que ce soit le français qui fasse foi juridiquement.

Denis GRIESMAR est ancien vice-président de la Société française des Traducteurs, ancien membre des Commissions ministérielles de Terminologie, membre d'Avenir de la langue française (ALF) et co-fondateur du Forum francophone international (FFI) qui, en 2001, lança le projet de VillersCotterêts

Car la langue officielle d'une Nation, patrimoine de ce corps politique fondamental, consacrée par l'Histoire et par les textes, est l'un des principaux cimentements de la collectivité, même s'il n'est pas le seul, comme l'a bien marqué Ernest Renan. C'est donc la volonté politique qui a institué l'Ordonnance de VillersCotterêts du 15 août 1539. Car derrière la langue, il y a le Droit, expression de la volonté générale, avec ses concepts propres. C'est pourquoi l'atteinte infligée à la cohérence de notre Droit en matière de brevets d'invention par le Protocole de Londres, très malencontreusement avalisé par le Conseil constitutionnel, est d'une si exceptionnelle gravité qu'il devra être aboli. Il n'est pas tolérable de donner valeur juridique en France à des textes opposables aux tiers rédigés en langue étrangère, sans traduction, et cela

pour faire faire des économies de bouts de chandelle à des sociétés multinationales abusives. Il faut également préciser que la langue française n'est pas la propriété exclusive de la France mais le patrimoine commun de tous les pays qui ont le français en partage, même s'ils peuvent également en abriter d'autres. La politique de la traduction, qui doit également s'étendre à la diffusion de textes fondamentaux, de nature scientifique, technique, juridique, économique ou littéraire, est l'un des éléments principaux témoignant de la vitalité des sociétés francophones et de leur outillage pour aborder les défis du monde d'aujourd'hui et de demain. La Cité internationale de la Francophonie devra mettre ces questions prioritaires à l'ordre du jour de ses programmes de recherche et d'innovation.

Denis GRIESMAR

LA LANGUE DE MOLIÈRE EN RÉSISTANCE, UNIVERSALITÉ ET INTÉGRATION

Universalité et intégration. « Mots immédiats, créés de toute pièce on ne sait où ni par qui, sans étymologies, sans analogies, sans dérivés, mots solitaires, barbares, quelques fois hideux, qui ont une singulière puissance d'expression et qui vivent ». Ainsi parlait Victor Hugo dans *L'Argot* qui rit, l'argot qui pleure (*Les Misérables*, t. IV). Or, tel n'est pas toujours le cas des mots des « cités ». Cette catégorisation est du reste impropre car le même lexique est aujourd'hui partagé par toute une génération de jeunes, qu'ils soient du 9.3 ou de Neuilly-sur-Seine ! Contrairement à ce qu'il est dit de l'argot, un grand nombre de mots qui composent ce lexique ont leurs dérivés, leur analogie et leur étymologie. Certains nous viennent de la « rue », d'autres

de l'immigration mais, chose singulière, beaucoup étaient déjà employés par des auteurs comme Vidocq ou Courteline, et par une lignée qui va de Rabelais à Maurice Genevoix, en passant par le chansonnier Béranger que Lamartine avait surnommé « L'Homme-nation ». Et tout cela sans que les jeunes « usagers » de ces mots le sachent ! Comme si la langue française était entrée en résistance, plantant ses racines à l'insu même des jeunes locuteurs. Selon la linguiste Henriette Walter, sur les 35 000 mots que compte le français courant, 4192 viennent des langues étrangères : 25% de l'anglais, 16% de l'italien, 13% du germanique. Mon Dictionnaire des mots français d'origine arabe (Seuil 2007) compte environ 400 mots. Cela revient à dire que sur les 4192 mots d'origine étrangère, près de 10% viennent de l'arabe.

Ce qui signifie que l'arabe a donné au français plus de mots que l'espagnol, langue européenne. C'est dire que pas son universalité, illustrée brillamment par Antoine de Rivarol dans son discours à l'Académie de Berlin en 1784, la langue de Molière est à la fois creuset et gage d'une intégration réussie. La France est un pays francophone comme les autres et la langue française, comme toutes les langues, n'existerait pas sans mélange. Le projet proposé dans le cadre de la Cité Internationale de la Francophonie consisterait donc à mettre en place une banque de données lexicales expliquant tous les mots empruntés à des langues étrangères, y compris les termes venant de l'argot dont Victor Hugo lui-même s'était fait un fervent défenseur.

Salah GUEMRICHE

Salah GUEMRICHE est essayiste et romancier algérien, ancien journaliste, ancien professeur de français, auteur de douze ouvrages parmi lesquels le Dictionnaire des mots français d'origine arabe, préface d'Assia Djebar de l'Académie française (Seuil 2007) et le Petit dico à l'usage des darons et darottes (Seuil 2017).

Organiser l'Économie Sociale en Francophonie

Il serait abusif de revendiquer une prédominance francophone en matière d'Économie Sociale (en abrégé : ESS). Celle-ci se développe en effet, avec une grande diversité, partout dans le monde. Cependant les arguments pour y créer des réseaux explicitement francophones ne manquent pas. Il y a le poids de l'Histoire ; une majeure partie de ce qui a été écrit sur le sujet depuis les origines l'est en français. Mais il y a surtout le fait que les entreprises de l'ESS sont par nature plus stables, plus enracinées dans leurs activités et leurs terroirs. Pour comprendre leur fonctionnement, pour favoriser leur croissance et asseoir leur pérennité, il faut connaître leur milieu et parler leur langue. Le vaste espace francophone représente, sur ce point, un atout considérable pour une communication efficace, notamment en direction des pays du Sud.

Dans sa forme moderne qui regroupe les coopératives, les mutuelles et les institutions sans but lucratif, l'Économie Sociale réapparaît sous ce nom en France en 1977, et s'y institutionnalise en 1982. Elle s'est ensuite rapidement étendue à la Wallonie et au Québec. Quelques années plus tard, elle conquiert le monde hispanophone, l'ensemble du Canada, le Japon, la Corée, le Maroc, puis plusieurs autres pays européens et africains.

La sphère francophone, qui a perdu son rôle moteur et qui ne tire aucun bénéfice de son antériorité, reste néanmoins une composante majeure de l'ESS mondiale. Mais elle n'y est guère visible en tant que telle, car aujourd'hui, l'ESS s'est organisée par grands silos où la langue

de travail dominante est l'anglais. Situation paradoxale, car l'ESS n'existe guère dans les pays anglo-saxons où personne ne comprend la locution social economy pourtant adoubee à Bruxelles et qui semble ne servir qu'à un dialogue maladroit et réducteur entre francophones, hispanophones et locuteurs tiers.

Faite de particularités, d'engagements locaux et personnels, d'une extrême diversité humaine, l'ESS ne gagne rien à la mondialisation ni à l'anglais son idiome ; les textes traitant de l'ESS dans le sabir universitaire anglo-saxon sont le plus souvent d'une affligeante banalité.

Loin de constituer un repli sur soi ou une fermeture à l'Autre, l'idée de donner consistance à une structuration internationale de l'ESS sur des bases linguistiques répond à un besoin d'ef-

ficacité et d'intégration. Ceci existe déjà en Amérique latine, où la langue et la géographie se confondent ; cela reste à organiser pour la francophonie, présente sur tous les continents. L'impasse dans laquelle se sont fourvoyées les politiques publiques d'aide au développement nous commande de donner désormais la priorité aux principes d'autonomie, de solidarité et de responsabilité qui sont ceux de l'ESS, et la Francophonie se doit d'y être pionnière. Les réseaux naissants d'ESS en Afrique francophone, qui seraient perdus et écrasés dans une expression en un anglais basique qui véhicule une pensée toute autre, y trouveront un relais naturel de croissance et d'enracinement.

Philippe KAMINSKI

Statisticien et spécialiste d'Économie sociale, ancien président de l'Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale (ADDES), ancien président d'Avenir de la langue française (ALF)

Initiative franco-africaine pour la Jeunesse

Gérard Larcher, président du Sénat, a confié à Jacques Legendre, ancien ministre, sénateur honoraire, une mission visant à mettre en place une initiative franco-africaine pour la Jeunesse. Cette mission a donné naissance à un rapport qui préconise une structure s'apparentant aux offices franco-allemands pour la jeunesse (IFAJ) et franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ). L'objectif est de multiplier les échanges dans les deux sens, en simplifiant les procédures, en valorisant l'expérience acquise dans ce cadre par les jeunes, et d'y associer les autres pays européens ainsi que ceux de l'Afrique non francophone. Le rapport, publié par le Sénat en juin 2018, préconise la définition d'une stratégie qui préserve nos relations africaines anciennes mais qui

ouvre aussi des possibilités nouvelles, par exemple vers l'Afrique subsaharienne, anglophone ou lusophone. Le rapport demande aussi que cette possibilité d'acquérir une expérience africaine offerte à de jeunes Français se réalise selon le principe de réciprocité, par l'accueil en France dans les mêmes conditions de jeunes Africains. Ce projet a retenu toute l'attention du président de la République et il pourrait trouver un nouveau souffle avec la Cité de la Francophonie, dont l'une des vocations est justement de favoriser les échanges entre les jeunes des différents pays francophones.

Jacques LEGENDRE

Jacques LEGENDRE est ancien ministre, sénateur honoraire et ancien secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Il est membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer.

MISE EN VALEUR À L'INTERNATIONAL DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Chaque année, le monde francophone célèbre la journée internationale de la Francophonie le 20 mars. La Délégation générale à la langue française et aux langues de France propose « Dix mots » ainsi que d'autres événements culturels, qui sont au rendez-vous à l'Université de Rouen-Normandie et au musée de Tadio (Madagascar) pendant la semaine du bilinguisme. Dans le cadre de ces manifestations, les actions menées sont présentées non seulement en France et à Madagascar mais aussi dans d'autres pays francophones ou ayant un intérêt pour la langue française. La Semaine de la Francophonie réunit autour du 20 mars, chaque année, à l'Université de Rouen Normandie, près de 200 élèves, étudiants, enseignants,

chercheurs, conservateurs de musées amoureux des mots francophones. La semaine du bilinguisme réunit quant à elle, au musée de Tadio, plus de 500 élèves et étudiants, enseignants en Alliances françaises et établissements d'enseignement supérieur de Tadio, des villes de province et de la capitale Antananarivo. Ces actions menées en commun participent à l'élaboration de projets communs avec d'autres pays francophones (concours d'éloquence, cahiers de la semaine de la francophonie sur les Dix mots, 80 ans de la deuxième guerre mondiale). Elles participent à la promotion et à la valorisation du tourisme local au musée de Tadio pour développer l'attractivité du territoire, organiser des événements culturels

francophones et offrir des stages au musée pour les étudiants désireux de compléter leur cursus par une expérience à l'international.

Proposition pour la Cité internationale de la Francophonie à Villers-Cotterêts : Inscrire nos travaux sur les échanges entre pays francophones, dans les propositions destinées à la future Cité internationale de la Francophonie, à savoir des travaux fondés sur des actions concrètes qui contribuent au renforcement des liens entre pays du Nord et pays du Sud et qui permettent notamment aux jeunes d'être porteurs et acteurs de projets de défense de la langue française.

Saholy LETELLIER

Saholy LETELLIER est enseignante à l'Université de Rouen Normandie et directrice fondatrice du Musée des Deux Guerres à Tadio (Madagascar).

LANGUES ET INSTITUTIONS EUROPÉENNES

Devant le recul constant de l'usage du français au sein des institutions européennes il convient de réaffirmer la place des grandes langues européennes (*autres que l'anglais qui n'aura plus le statut de langue officielle au sein de l'UE*) en veillant notamment à renforcer l'usage du français et de l'allemand comme langues de travail de l'Union européenne, particulièrement au sein des Directions générales de la Commission européenne (CE) et de ses agences exécutives. Différentes mesures devraient être prises en ce sens :

- obtenir qu'au moins 1/3 des directives prises par la CE **soient initialement rédigées en français** puis retraduites;
- veiller que les notes de cadrage adressées par la Commission européenne à la Direction du Trésor à Bercy soient rédigées en français;
- S'assurer que la langue française soit au minimum traitée à parité avec la langue anglaise dans les négociations commerciales multilatérales menées par l'UE, post Brexit;
- Dans le cadre du programme européen d'aide à la coopération universi-

taire et de recherche Erasmus Mundus, s'assurer que les cursus intégrés de niveau Master ou doctoral, selon les appels d'offre, ne se fassent pas exclusivement en anglais;

- Dans le cadre du Partenariat UE/Pays africains veiller à ce que les Etats africains francophones puissent répondre en langue française aux appels à proposition de financement de l'UE.
- Prévoir dans le calcul du montant des rémunérations des personnels décisionnaires des institutions européennes une variante prenant en considération la dimension linguistique des travaux de ces institutions en veillant à ce que le principe de pluralisme linguistique soit respecté notamment pour les langues de travail de l'UE.

Audiovisuel - Publicités

Afin de lutter contre l'emprise grandissante du *Global business english* il convient de repenser la place de la langue française sur les chaînes de télévision et radios du service public et de revoir les missions dévolues au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et à l'Agence de régulation de la publicité. Dans cette perspective un pôle de réflexion chargé de faire des propositions

pourrait être créé au sein de la Cité internationale de la Francophonie.

Quelques pistes possibles :

- **Associer les associations de soutien à la langue française, réunies en collectif, au processus de nomination des directeurs de chaîne de télévision et de radio du service public;**
- **Prévoir pour les personnes occupant ces fonctions une lettre de mission fixant un certain nombre d'objectifs en matière de soutien à la langue française concernant la dénomination des émissions, la programmation musicale devant privilégier la variété française et/ou d'expression francophone;**
- Revoir le cahier des charges de ces deux instances pour un contrôle renforcé de l'application de la loi Toubon dans le domaine de l'audiovisuel et de la publicité;
- Etablissement d'un bilan annuel de l'intervention de ces 2 autorités indépendantes en faveur du respect de l'emploi de la langue française dans le domaine de l'audiovisuel et de la communication publicitaire.

Yves MANSUY

Retraité de la fonction publique

LE PLURILINGUISME EN AFRIQUE

La proposition de faire du château de Villers-Cotterêts un institut de la Francophonie a pour objet de rassembler en un même lieu des spécialistes des divers aspects de cette question pour mener à une fertilisation croisée sur le plan intellectuel et à une valeur économique pour l'équilibre du projet. La question du plurilinguisme en Afrique est récurrente. Dans les états « francophones » d'Afrique, le français est en concurrence, en complémentarité avec des langues de statuts divers : très locales, nationales (officielles tel l'arabe au Maghreb, ou non), voire étrangères (l'arabe en Afrique subsaharienne, l'anglais). La scolarisation est en général en français, sauf au Maghreb où le français n'a qu'une place très limitée dans le secteur public mais est, par contre, prédominant dans le secteur privé. Son usage est surtout fréquent dans l'administration et les entre-

prises d'une certaine taille, mais on ne tient en général pas compte du fait qu'il est de plus en plus souvent langue familiale ou langue de la rue dans un nombre croissant de villes. Il y a une forte pression pour un enseignement partiellement ou totalement dans d'autres langues que le français. Des raisons pédagogiques se combinent à des motifs nationalistes, religieux (arabe) ou encore « anticoloniaux ». Prévoir à Villers-Cotterêts un centre de formation pour adultes et de colloques sur ces questions ayant pour objectif de clarifier ce qui est pédagogique de ce qui est plus passionnel et pourrait mener ces pays dans des impasses, à l'image de la catastrophe qu'a été l'arabisation de la scolarité publique au Maghreb, catastrophe dont même ses promoteurs sont aujourd'hui conscients.

Yves MONTENAY

Yves MONTENAY est Centralien, diplômé d'économétrie Sciences-Po Paris, et docteur en démographie politique de l'université Paris IV. Double carrière professionnelle comme dirigeant d'une moyenne entreprise internationale et enseignant en grandes écoles, notamment un cours sur l'histoire du monde arabe à l'ESCP. Il anime aujourd'hui une O.N.G. d'information et de vulgarisation, notamment sur l'Afrique et le monde musulman et est administrateur d'Avenir de la langue française (ALF).

POUR UNE CHAÎNE DU PATRIMOINE TÉLÉVISUEL FRANCOPHONE

Le centre opérationnel de cette chaîne (direction, programmation) serait installé dans le château de Villers-Cotterêts. En partenariat avec l'INA et les organismes ou départements d'archivage des autres pays francophones. (Ainsi en Suisse, ce sont les diffuseurs – chaînes – qui assurent l'archivage). Vocation : historique, culturelle, divertissement. Susciter en Francophonie des « téléphiles » sur le modèle des cinéphiles. En finir avec la relégation du « petit écran » dans la zone de consommation exclusivement commerciale. Rappeler les ambitions du 8e Art en France, avant la privatisation ... Coup d'envoi à l'international : la première chaîne au monde à se consacrer au patrimoine télévisuel et le point de départ d'une prise de conscience du rôle culturel de la télévision, analogue à la tardive reconnaissance des œuvres cinématographiques, qui a donné naissance aux cinémathèques. Histoire de la télévision des pays francophones à travers la diffusion systématique des œuvres du passé : « dramatiques », adaptation des grandes œuvres littéraires, enregistrements de représenta-

tions théâtrales, opéras, concerts, feuilletons, reportages, variétés, J.T., sports ... Présentation des œuvres et des réalisateurs ; analyses. Les pionniers. L'« École du regard », l'« École des Buttes-Chaumont », cycles dévolus aux téléastes sur le modèle de ce qui se pratique pour les cinéastes. À l'usage des téléspectateurs, constitution d'une téléthèque interactive et d'une bibliothèque numérique (ouvrages en français consacrés à la télévision : histoire, techniques, esthétique). Consultation des téléspectateurs : leurs souhaits quant aux programmes, leurs réactions à ceux-ci, leurs souvenirs ... Y réserver une émission régulière. Importance de cette participation innovante. Contribution financière éventuelle des grandes chaînes françaises et des pays francophones ? Accepter la publicité à la condition formelle de ne pas interrompre la diffusion des œuvres. Possibilité d'intégrer la chaîne à des « bouquets ».

Michel MOURLET

Michel MOURLET est écrivain et journaliste, théoricien de l'audiovisuel, administrateur de Défense de la langue française (DLF). Ancien collaborateur des Cahiers du cinéma et rédacteur en chef de Présence du cinéma. Conseiller artistique de Jean-Marie Drot en 1968. A enseigné à Paris I sa théorie de la communication et publié notamment *La Télévision ou le mythe d'Argus*, Français, mon beau souci, *Sur un art ignoré : la mise en scène comme langage* (Ramsay Poche, 2008), *L'Écran éblouissant* (PUF, 2011), Prix Simone Genevois 1988 du meilleur livre de cinéma.

UNE SALLE MULTIMÉDIA CONSACRÉE AU LEXIQUE FRANÇAIS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Lancée il y a plus de trois ans grâce à une contribution financière de l'Office québécois de la langue française, DataFranca a développé un lexique français des termes et des concepts associés à la science des données, à l'intelligence artificielle et à l'apprentissage profond. Datafranca.fr. Une association française, déclarée par application de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901, est en cours de formation afin de faciliter l'accueil de notre proposition. À partir de ce lexique enrichi par des contenus diversifiés (textes, images fixes ou en mouvement), films, animations, présentations de conférenciers ...) nous proposons de concevoir et réaliser une salle multimédia pour offrir une vulgarisation scientifique en ligne destinée à des clientèles grand public (milieux scolaires, familles ...) de la Francophonie. Ce projet vise à combler le fossé numérique présent entre les pays développés et les pays en voie de développement. Avec cette quatrième révolution industrielle qui s'amorce, tous les pays font face à un paradigme économique complètement nouveau et il faut impérativement s'y préparer. Le projet comprend notam-

ment une plateforme collaborative en ligne de type Wiki standard destinée à documenter, valider et diffuser en français les termes et les concepts spécialisés soumis par une communauté d'utilisateurs du monde des affaires, du milieu universitaire et par des terminologues experts. Ce centre viserait donc à rejoindre les populations des pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie et pourrait être appuyé par le réseau des ministres chargés de l'Économie numérique de l'OIF mis sur pied à Erevan, dont Madame Aurélie I. Adam Soulé Zoumarou, ministre de l'Économie numérique et de la Communication du Bénin, assure la présidence. Naturellement, nous ne pouvons pas prendre pour acquise cette dernière hypothèse sans une résolution formelle de ce réseau et un aval de son secrétariat permanent qui sera établi à Cotonou, au Bénin. Les investissements nécessaires pour faire aboutir le projet en son entier nécessiteront une réelle mobilisation de l'ensemble des pays francophones.

Gérard PELLETIER

Gérard PELLETIER est le directeur général de DataFranca

LE THÉÂTRE À VILLERS-COTTERÊTS

Établir des contacts avec des compagnies théâtrales, conventionnées ou non, compagnies amateurs ou non, pour les faire participer à des actions de défense et promotion de la langue française.

Cette action pourrait être concrétisée :

- Par des représentations de pièces du répertoire (jouées à la Comédie française), des pièces du patrimoine français, éventuellement allégées, ou du théâtre contemporain abordant des sujets de société,
- Par la découverte de textes (poèmes, nouvelles) inédits, pouvant être théâtralisés d'auteurs français et francophones (métropole et outremer), par exemple les textes de l'académicien Dany Lafférière,
- Privilégier les compagnies situées dans des zones « difficiles » avec des jeunes issus de la diversité (banlieues des grandes métropoles) qui œuvrent déjà dans les collèges et lycées.

Étant membre des Écrivains associés du théâtre (E.A.T.), j'ai accès à toutes les données, organismes publics, ART-CENA et Association Nationale de Recherche et d'Action théâtrale (ANRAT) ...

L'expérience réussie du film L'Esquive, sur un texte de Marivaux, joué par des jeunes de banlieue, est très encourageante et cela malgré les difficultés de la langue du XVIIIe siècle, bien éloignée de leur univers.

Claire PRENDKIS

Claire PRENDKIS, ancien professeur d'anglais, est écrivain, poète et auteur de plusieurs pièces de théâtre, dont Une parisienne à la campagne, Cloches de Noël ou encore Des pas sur la tête. Elle est aussi l'auteur d'Une mémoire pour Alzheimer (éditions Alphée/Jean-Paul Bertrand, 2009) et du Gai Savoir (éditions Adice, 2012). Certains de ses poèmes ont été mis en musique.

EXPOSITION ET CONFÉRENCES SUR L'AMÉRIQUE FRANÇAISE

En prévision du futur Centre international de la Francophonie de Villers-Cotterêts, nous avons le plaisir de vous proposer les réalisations suivantes :

➊ **Exposition historique et philatélique** sur l'Amérique française, du Québec à la Louisiane, de Jacques Cartier à nos jours. Les principaux thèmes de l'exposition seront les suivants :

Fondation et histoire de la Nouvelle France,

Les grands personnages de la Nouvelle France : Jacques Cartier, Samuel de Champlain, Pierre Dugas de Monts, Paul Chomedey de Maisonneuve, le gouverneur Frontenac, Jeanne Mance, Marie Guyart de l'Incarnation et le marquis de Montcalm, défenseur du Québec, Québec, capitale de l'Amérique française, Montréal, la grande métropole québécoise,

À la découverte du Québec et de l'Acadie,

La francophonie canadienne,

Voyage en Louisiane,

La philatélie canadienne,

Le voyage du Général De Gaulle au Québec, du 23 au 25 juillet 1967

Conception et réalisation : Alain Ripaux, historien, chercheur et conférencier, président de Francophonie Force Oblige et partenaire de France-Québec- Francophonie.

➋ **Conférences d'Alain Ripaux** sur l'Amérique française : Québec, Canada et Louisiane, avec la projection de documents historiques d'archives et la dédicace de livres de référence.

Alain RIPAUX

Alain RIPAUX est historien, chercheur et conférencier, concepteur et réalisateur d'expositions historiques. Il est président de Francophonie Force Oblige (F.F.O.) et administrateur d'Avenir de la langue française (ALF).

CAMPAGNE D'ICEO POUR UN TRILINGUISME SOUPLE EN EUROPE

ICEO, créé en 1989 pour venir en aide aux pays de l'Est libérés du soviétisme, mène depuis plusieurs années une campagne contre l'imposition du tout-anglais dans l'Union européenne, que certains voudraient encore maintenir en dépit du Brexit (www.association-iceo.fr) Cette campagne vise à soumettre au parlement européen un projet de résolution requérant la Commission de respecter au sein de l'UE le trilinguisme de ses langues de travail, mais en l'adaptant à la situation créée par le Brexit. Nous proposons le concept d'un "trilinguisme souple" mettant d'abord en avant la langue maternelle du locuteur, moyen de la meilleure expression de sa pensée, suivie pour diffusion par deux des trois langues 'pivot' ou de l'une d'elles et d'une autre langue de l'U.E. pertinente avec le sujet traité.

Cette campagne s'appuie sur deux documents :

● Un projet de résolution destiné au parlement européen,

● Un document démonstratif sur la mise en pratique de ce trilinguisme en diverses circonstances.

Défendant les langues d'Europe de façon objective et rationnelle, cette proposition de prime abord paradoxale défend pourtant aussi la francophonie : elle ne heurte aucune sensibilité européenne car prétendre remplacer un monolinguisme par un autre serait à la fois un repoussoir et un illogisme, immédiatement rejeté par les autres Etats de l'UE. Elle peut donc aussi,

nous semble-t-il, concerner la Cité internationale de la Francophonie.

Elle est un moyen-terme raisonnable entre un monolinguisme réducteur et un multilinguisme théorique qui ne s'impose légitimement qu'au parlement européen parce qu'il représente les peuples de l'Union.

Cette campagne s'adresse aussi à toutes les personnalités et organisations publiques ou privées concernées par la protection de la diversité linguistique qui fait la richesse du patrimoine européen pour qu'ils la relaient le plus largement possible. Ce n'est que par la pression multiforme du corps social que les personnels politiques nationaux et les technocrates de Bruxelles accepteront enfin de revenir sur des choix anti-européens, faits au détriment des peuples et pénalisant dans les échanges tous ceux qui n'ont pas une maîtrise parfaite de la langue unique que certains veulent encore imposer en dépit du Brexit.

Ce faisant, nous n'avons bien entendu aucune hostilité particulière contre l'anglais lui-même, une langue nationale et de culture comme les autres. Rien non plus contre les Anglais et les nations britanniques qui ont marqué l'histoire du monde. Nous refusons seulement la généralisation de cette langue comme langue unique des échanges intra-européens, qui dévalue de fait les autres langues, rabaisées à terme au rang de patois local.

Jean-Marie ROUSSIGNOL

Jean-Marie ROUSSIGNOL est vice-président de l'Institut de Coopération avec l'Europe orientale (ICEO)

PROJET AGENCE DE PRESSE « FIL CULTURE »

Sous un format omnicanal, il s'agit de proposer une plateforme métier pour l'événementiel culturel francophone. Sur site internet de référencement culturel.

Cette plateforme devrait Garantir le rôle central et la présence de la culture francophone auprès des citoyens (tout public + public amateur éclairé) et des publics métier : producteurs, acteurs, diffuseurs, presse, artistes, sites, monuments ... par un service de proximité.

Le projet vise à

- favoriser la cohésion et l'intégration sociale autour des initiatives citoyennes : où toute initiative compte.

- fédérer et appuyer les différentes initiatives publiques et privées les centralisant autour et vers la francophonie, traitant le sujet comme une marque à portée planétaire tout en montrant le dynamisme et la capacité d'intégration sociale du modèle culturel français.

Fil-culture souhaite consolider une trame des acteurs culturels en France, via un référencement des offres culturelles et les services qu'y contribuent à la rendre possible, apportant un soutien aux initiatives et structures et renforcer leur communication et surtout en favorisant leur visibilité.

Toute proposition culturelle, répondant à une charte de participation, permettant la validation, qualification de l'offre en constituant un référentiel, permettant sa valorisation, le partage d'informations autour de l'épanouissement et la vie en communauté peut y trouver sa place.

Il est aussi sujet d'un contenu purement « métier » comprenant des informations et des propositions de formations, et des événements pour ceux qui créent des événements.

Métiers qui seraient concernés : organisateur d'offre culturelle, journalisme culturel, fournisseurs de services, et l'utilisateur final : le public

L'Interface permettrait la Coordination internationale et cohérence de l'offre culturelle francophone sur le mode des saisons culturelles orchestrés par l'Institut français + les événements nationaux du ministère de la Culture, et la présence d'autres ressources permettant de modéliser l'offre. (Festivals, événements récurrents, ...)

Fil culture, devra être gratuit pour son offre de base permettant/ garantissant la participation de TOUS au média, et au prorata des services demandés par la suite, (plus d'images, vidéos, articles...)

Sonia SALAZAR ZEA

Projet porté par Sonia Salazar Zea, ancienne responsable de l'agenda et guides culturels du ministère de la Culture

QUELQUES GRANDS THÈMES DE RÉFLEXION, DE RECHERCHE, DE CONCERTATION ET D'ACTION

Avenir de la langue française (ALF) a repris il y a 20 ans l'idée d'un poète, M. Tilly. Avec le Forum francophone international (FFI-France) elle a lancé en octobre 2001, du balcon du « Plaisir » de François 1er, le premier grand projet pour le château d'Institut international de la Francophonie et de la diversité culturelle du monde. Projet soutenu alors par 31 associations françaises et 8 associations d'autres pays francophones. Projet complet de Centre de ressources multithèques. ALF a constitué un Comité de soutien international composé d'éminentes personnalités. En 2009, le Comité a obtenu le dépôt sur le bureau de l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi portant création d'une Fondation public-privé pour la restauration du château et son affectation à notre ambitieux projet. ALF l'a porté jusqu'à la dernière élection présidentielle. Elle a alors obtenu dès 2017, avec l'aide d'élus locaux, dont le député Jacques Krabal, et de Stéphane Bern, l'adoption de son projet par le couple élyséen. Le 20 mars 2018, le Président de la République en a repris l'essentiel dans sa présentation sous la Coupole de sa politique du français et de la Francophonie. ALF a ensuite répondu à l'appel à projets lancé à l'automne 2018 par le ministère de la Culture, en détaillant divers aspects de son projet initial, puis s'est jointe au *Carrefour des Acteurs Sociaux* appelé à réunir les propositions.

Parmi les projets détaillés :

I – **La Francophonie économique** : pour une préférence francophone. À obtenir collectivement par les pays membres de l'OIF en dérogation aux règles de l'Organi-

sation mondiale du Commerce (OMC), au moins en ce qui concerne les biens et les services culturels, dans la ligne des résolutions ATTAC du Forum social mondial, notamment lors de sa deuxième réunion mondiale à Porto Alegre, au Brésil.

II – **La fonction de langue officielle et de travail des institutions** de l'UE : pour un retour au plein respect post-Brexit de la charte linguistique de l'UE elle-même. Ce projet concerne la langue commune à toute la Francophonie, donc TOUS ses pays membres. L'occasion du Brexit est exceptionnelle de rattraper une partie du terrain perdu par le français et d'autres langues de l'Union. Cette question vitale pour le français et la diversité linguistique et culturelle, essence même de l'Europe, fait actuellement l'objet de démarches associatives et du Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie (HCILFF), auprès du Président français et des Parlements français et européen.

III – **Une citoyenneté francophone adaptée**, notamment par un « passeport » ou un « visa biométrique francophone ». Projet déjà évoqué depuis des décennies par les associations et divers grands rapports sur la Francophonie.

IV – Pour une **visibilité de la Francophonie** et des autres ensembles géoculturels et géolinguistiques dans les pays qui en sont membres. Par exemple : drapeau de l'OIF à arborer sur les grands établissements publics nationaux, à côté du drapeau national du pays concerné.

Albert SALON

Albert SALON, docteur d'État ès lettres, ancien ambassadeur, Secrétaire général du Haut Conseil de la Langue française et de la Francophonie, président d'honneur d'Avenir de la Langue française.

AGRÉGER LA BIENNALE DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

Associer au projet Villers-Cotterêts la Biennale de la langue française constitue d'évidence un repère culturel sérieux, largement reconnu et, de surcroît, un rempart solide contre l'uniformisation linguistique mondialiste. Association internationale créée en 1964 par le linguiste Alain Guillerrou, elle n'a eu de cesse, conformément à son objet, d'assumer la sauvegarde du meilleur français possible, écrit et parlé par le plus grand nombre possible de francophones. Successivement présidée par Maurice Genevois, Léopold Senghor et Jacqueline de Romilly, cette vénérable institution est à l'origine de la création de la Fédération internationale des professeurs de français et du Conseil international de la langue française. Tous ses congrès internationaux traitent depuis sa création de sujets fédérateurs pour la préservation et le rayonnement de notre langue dans le monde. Avec, à son actif 28 Biennales sur 3 continents et dans 14 pays ainsi que 8 colloques en France, la Biennale a su aborder les sujets relatifs aux diffé-

rentes problématiques de la Francophonie. Elle en est en quelque sorte la mémoire et pourrait trouver toute sa place à Villers-Cotterêts, avec une représentation permanente.

Nous envisageons plusieurs possibilités de participation :

- Notre bibliothèque numérique pourrait être mise à la disposition de la Cité de la Francophonie. Il s'agit de plus de 150 documents numérisés de 2003 à 2018.

- Nos archives de 1989 à 2001 pourraient aussi être mises à disposition de la Cité de la Francophonie. Ce projet correspondrait à notre souci de les conserver en France où se trouve notre siège social.

- Nous avons l'intention de continuer à assurer le déroulement de la Biennale dans les espaces francophones du monde sur tous les continents. Les années au cours desquelles il n'y a pas de Biennale, nous organisons à Paris notre colloque qui sert à la préparation de la Biennale de l'année suivante. La nouvelle Cité serait un excellent lieu pour un tel événement propice en 2025 à y organiser la 30e Biennale. Simultanément, on y

fêterait les 60 ans d'histoire de notre association.

- Nous partagerons non seulement nos réseaux avec d'autres associations et d'autres organismes, mais nous souhaitons également étendre ces réseaux pour développer d'autres partenariats avec tous les secteurs de la Francophonie.

- Nous proposons aussi pour la jeunesse l'établissement d'un programme de mentorat pour encourager les futures générations.

- Enfin, les « Biennialistes » pourraient jouer un rôle critique pour fonder une revue scientifique ou même une presse sur place favorisant ainsi la publication d'essais et de textes qui non seulement retracent l'histoire de la langue française jusqu'à l'émergence de la francophonie, mais qui évoquent la situation actuelle de la langue française ainsi que son avenir.

Cheryl TOMAN
Catherine DISTINGUIN

Cheryl TOMAN, universitaire américaine (Université d'Alabama), professeur de français, est présidente de la Biennale de la langue française.

Catherine DISTINGUIN, est présidente d'Avenir de la langue française (ALF) et directrice du Pôle Francophonie du Carrefour des Acteurs sociaux (CAS)

VILLERS-COTTERÊTS, UNE CONTINUITÉ PLUS QUE MILLÉNAIRE

L'ordonnance de Villers-Cotterêts fait l'objet d'interprétations controversées.

Pour certains, elle fonde la langue française comme la langue de la nation française en avance de trois siècles et demi sur le rapport de l'abbé Grégoire et les décisions prises sous la Révolution française.

Pour d'autres, elle opère l'abandon définitif du latin comme langue

des édits royaux et de l'administration royale au profit des langues maternelles françaises, on dirait aujourd'hui des « langues de France ».

Apparemment opposées, les deux interprétations ont une part de vérité.

Il faut se rappeler d'abord qu'au début du XVIe siècle, le français est déjà très développé comme langue écrite dans le royaume et en dehors du royaume. La cartographie de la langue française est loin de

coïncider avec celle du royaume de France, contrairement à l'idée si répandue aujourd'hui qui voudrait faire de la langue française une sorte d'arme culturelle au bénéfice d'une France impérialiste. Sauf erreur, les conquêtes de Guillaume le Conquérant au XIe siècle et son accession au trône d'Angleterre qui explique la forte influence de l'anglo-normand (plus exactement du franco-normand) sur la langue anglaise, ne doit

rien aux rois de France.

Mais surtout, au XVI^e siècle, la langue française n'est pas encore normalisée et la volonté royale que « tous arrests, ensemble toutes autres procédures, soient de nos cours souveraines et autres subalternes et inférieures, soient de registres, enquestes, contrats, commissions, sentences testaments, et autres quelconques, actes et exploits de justice, ou qui en dépendent, soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel François et non au-

trement » (article 111) s'accommode de grandes variations dans la langue. La normalisation, qui n'est jamais définitive, sera l'œuvre de l'imprimerie, des légistes, des grammairiens et écrivains au cours des siècles avant d'être plus tard le produit de l'éducation, de l'urbanisation et des médias, beaucoup plus que de politiques linguistiques explicites.

Pour autant, l'ordonnance est une des premières manifestations formelles du concept moderne de « langue officielle » et l'affirmation

d'un principe également moderne qui est celui de la « langue claire », compréhensible par tous, intelligible à tous et si difficile à appliquer : « Et afin qu'il n'y ait cause de douter sur l'intelligence desdits arrêts, nous voulons et ordonnons qu'ils soient faits et écrits si clairement, qu'il n'y ait ni puisse avoir aucune ambiguïté ou incertitude ne lieu à demander interprétation. » (article 110).

Christian TREMBLAY

Christian TREMBLAY est président de l'Observatoire européen du plurilinguisme (OEP)

MANIFESTE POUR UNE PRÉSENCE DU CHANT FRANÇAIS DANS LE FUTUR CENTRE INTERNATIONAL DE LA FRANCOPHONIE DE VILLERS-COTTERÊTS

Le français est une langue qui se parle, s'écrit et se chante. Par une chanson de Jacques Brel ou une œuvre d'Offenbach, c'est aussi sous sa forme chantée que la langue française irrigue le monde. La Francophonie ne saurait méconnaître cette dimension, celle où la langue française devient musique.

Le Centre international de la Francophonie qui va être créé dans le château restauré de Villers-Cotterêts serait donc incomplet s'il ignorait la chanson et le chant français : pan essentiel et irremplaçable du patrimoine de la langue française, illustration de sa vitalité et vecteur de sa diffusion, il peut apporter une contribution majeure à la Francophonie. Sa promotion doit englober les diverses manifestations de la langue française chantée : la réflexion et l'action doivent inclure le trésor que représente le répertoire de la chan-

son française et ne pas ignorer les musiques de variété en langue française. En fonction des cibles visées et des circonstances, ce sont toutes les formes de chant français qu'il faut diffuser.

Le futur Centre international peut jouer pour cela un rôle essentiel en s'appuyant sur les acteurs et institutions qui s'y emploient déjà.

En premier lieu, le rayonnement du chant français et plus largement du français chanté doivent être inclus dans ses missions. L'affirmation politique, au plus haut niveau, de la priorité reconnue à cette partie de notre culture constituera une rupture historique ; tous ceux qui œuvrent déjà en bénéficieront.

En deuxième lieu, le Centre pourrait inviter des artistes, responsables de maisons d'opéra, programmeurs de médias, journalistes ... du monde entier, pour des sessions qui auront pour but de leur faire découvrir la

richesse et la singularité de ce répertoire afin de les inciter à les programmer et à les diffuser à leur tour.

En troisième lieu, le Centre pourrait développer un portail internet, assorti d'un moteur de recherche, qui facilitera l'accès aux ressources en ligne sur le chant en français, qui sont nombreuses mais dispersées sur les sites d'institution ou d'acteurs divers.

Enfin, le Centre pourrait rassembler à intervalles réguliers les plus éminents promoteurs et spécialistes mondiaux du chant en français, pour mener un travail de réflexion et de proposition sur sa diffusion, sa conservation et sa transmission, afin qu'il soit, à part entière, un des moteurs de la Francophonie.

Isabelle ABOULKER
François LE ROUX
Henri Madelenat
Bruno ORY-LAVOLLÉE

Isabelle Aboulker est compositrice.

François Le Roux est chanteur lyrique, fondateur de l'Académie Francis Poulenc et du site consacré à la mélodie française www.melodiefrancaise.com

Henri Madelenat est président de Festival.

Bruno Ory-Lavollée, ancien directeur général de la Comédie française, est président de Festival.